

République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON**Séance du jeudi 15 décembre 2016****Date de la convocation :**
08/12/2016*L'an deux mille seize et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.***Membres en exercice :**
15**Présents :**
10**Présents :**

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Louis BREMOND, Christian BOURRELLY, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Paul LOMBARD, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
14**Secrétaire de séance:**
Louis BREMOND**Représentés :**Madame Sandra CAMPIONE par Madame José CHARROUX
Madame Stéphanie GIOVANNONI par Monsieur Paul LOMBARD
Madame Cathie MAZZOLINI par Monsieur Joanny BOUNOUS
Monsieur Cyrille PRACHE par Madame Marie-Claude CLAEYS
Monsieur Daniel DELORY par Madame Michèle MOUTTE**Absents :****DE 2016 076****Objet: Tarifs publics communaux 2017**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations :

- n°DE_2015_077 en date du 11/12/2015 fixant les tarifs publics communaux pour l'année 2016,
- n°DE_2014_040 en date du 20/06/2014 fixant les tarifs de mise à disposition de la "Halte Randonneurs",
- n°DE_2016_035 en date du 27/05/2016 fixant les tarifs Banon Culture pour la saison 2016,

et propose ceux pouvant être applicables sur l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :
*Monsieur LOMBARD Paul ne prenant pas part au vote,***FIXE les tarifs publics communaux de l'année 2017 comme suit :****– Budget de l'eau**

- Location compteur : 35.00€
- Extension réseau : 350.00€
- Remplacement compteur : 70.00€

- Tarif conso :

1 ^{ère} tranche 0 à 250m ³ :	0.90€ le m ³
2 ^{ème} tranche 251 à 375m ³ :	1.65€ le m ³
3 ^{ème} tranche au-delà de 375m ³ :	2.45€ le m ³

- Tarif unique pour les contrats spéciaux ECO : 0.95€ le m³

Catégories professionnelles concernées par ce tarif unique :

* Agriculteurs / Fromagerie

* Gérants de bar et d'hôtel / Loueurs de gîtes (légalement déclarés et enregistrés) / Campings

* Hôpital / Collège

- **Budget de l'assainissement**

- Redevance par m³ : 0.70€ le m³
- Extension réseau : 500.00€

- **Budget de la commune**

- **Taxes funéraires :**

- Transport de corps hors de la commune de décès ou de dépôt et dans tous les cas lorsqu'il y a crémation : 25.00€
- Opération d'exhumation : 25.00€
- Opération de réinhumation : 25.00€
- Opération de translation de corps : 25.00€
- Inhumation dans le cimetière communal : 100.00€
- Utilisation du dépositaire/mois : 10.00€

- **Concessions :**

- Concession 90 ans 6m² : 1 850.00€
- Concession 90 ans 3m² : 1 090.00€
- Concession cinquantenaire : 480.00€
- Concession trentenaire : 325.00€
- Concession cinquantenaire (columbarium) : 400.00€

- **Droits de place**

- Pour les commerçants permanents : 0.90€/mètre linéaire et payable par avance au trimestre
- Pour les commerçants saisonniers : 1.10€/mètre linéaire et payable au marché
- Pour les commerçants dits « volants » : 1.30€/mètre linéaire et payable au marché
- Camping-cars : 4.00€/nuitée

- **Indemnités des régisseurs**

- Régisseur placier (marché et camping-cars) : 3 000.00€
- Régisseur restaurant scolaire : 500.00€

- **Facturations des prestations de la Commune**

- Main d'œuvre : 25.00€/heure *Toute heure commencée est dûe*
- Matériel de relevage /véhicules communaux : 50.00€/heure *Toute heure commencée est dûe*

- **Facturations des prestations de la Commune auprès des Communes CCPB et CCPB**

- Main d'œuvre : 25.00€/heure *Toute heure commencée est dûe*
- Matériel de relevage /véhicules communaux : 25.00€/heure *Toute heure commencée est dûe*



• **Tennis**

- Tarif pour un terrain de tennis par heure/jour : 3.00€
- Tarif pour un terrain de tennis par heure/nuit : 5.00€
- Tarif réduit pour les contribuables par heure/terrain : 1.50€
- Jeton d'éclairage tennis : 1.50€

• **Locations**

- Salle du 3^{ème} âge : 5.00€ par utilisation de 3h
 - Foyer rural aux particuliers ou association du canton ou de la commune
- Tarif par jour d'utilisation :
- ☐ habitants de Banon : 45.00€
 - ☐ habitants extérieurs à la commune : 80.00€
 - ☐ caution de garantie : 230.00€
 - ☐ associations sur Banon : gratuit
 - ☐ associations de la CCPB : 20.00€
 - ☐ associations extérieures : 45.00€
 - ☐ pour exposition : 5.00€

- Halte randonneurs

- Tarif par jour d'utilisation :
- ☐ habitants de Banon : 22.50€
 - ☐ habitants extérieurs à la commune : 40.00€
 - ☐ caution de garantie : 230.00€
 - ☐ associations sur Banon : gratuit
 - ☐ associations de la CCPB : 10.00€
 - ☐ associations extérieures : 22.50€

• **Église haute**

- Droit exposition : 20.00€/jour
- Gardiennage exposition : 200€/exposition

• **Spectacles Banon Culture**

- Abonnement saisonnier valable pour 5 spectacles éligibles : 40.00€
- Tarif plein pour 1 spectacle : 12.00€
- Tarif réduit pour 1 spectacle : 6.00€ *(applicable au -18ans et aux demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif)*
- Gratuité pour les moins de 12 ans
- Des tarifs exceptionnels pourront être appliqués selon le coût du spectacle proposé : ceux-ci seront alors fixés par arrêté municipal.

• **Occupation du domaine public**

- 7€/m² pour l'ensemble des commerces utilisant le domaine publics avec un minimum forfaitaire de 10€
 - 10€/m² pour l'ensemble des bars et restaurants utilisant le domaine public
- Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les conventions qui seront conclues entre les commerçants et la commune. Un plan y sera annexé.*

• **Tarifs repas restaurant scolaire**

- Par enfant : 4.00€
- Par adulte : 5.00€

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

